



PERCEVOIR MON SALAIRE apres le prud'hommes

Par **PASCAL62860**, le **14/08/2012** à **09:25**

Bonjour

j'ai mis mon ancien patron au Prud'homme j'ai gagner mon procès, mon patron doit me verser plus de 14.000€ ayant mis sa société au nom d'une amie sil mais impossible de toucher mon salaire, car mon avocat a attaquer la personne et nom pas la société,

Je voulais le mettre au huissier, mais si il ne paye pas les frais de huissier seront il a ma charge???

cela fais 3 ans que sa dur et cette affaire et interminable

espérant vraiment une réponse

merci

Par **P.M.**, le **14/08/2012** à **10:07**

Bonjour,

Si votre créancier est solvable, il sera obligé de payer les frais d'huissier...

Par **PASCAL62860**, le **14/08/2012** à **12:51**

Bonjour

oui mais si il ne l'est pas (il a mis sa société au nom d'une amie) je devrais payer le huissier donc presque 2000€

et étant au chômage je peut pas sortir une telle somme ?

donc toujours au poing de départ avec un avocat qui n'avance pas du tout

Par **P.M.**, le **14/08/2012** à **13:25**

Les frais d'huissier ne sont pas systématiquement de 2000 € et j'ai déjà eu l'occasion de vous fournir des indications dont apparemment vous ne souhaitez pas tenir compte...

Je vous ai également indiqué que si vous avez droit à l'Aide juridictionnelle, ils sont compris...

Mais c'est difficile de suivre votre affaire puisque vous ouvrez des nouveaux sujets...

Si vous savez que votre employeur qui a été condamné éventuellement sur ses biens propres

n'est pas solvable, bien sûr que personne ne paiera à sa place...
Mais tant que rien ne changera dans vos démarches, bien sûr que rien n'avancera...